



Montant de l'api et forfait logement

Par **gaelleMM**, le **08/10/2008** à **20:56**

BonsoirrrrrnJ ai vu deux enfants de deux et un an .Je vivais sur Montpellier et rendu mon appartement le 1 octobre 2008.rnJe benneficie de l API mais ne comprends pas pourquoi je ne percois que 151 euros alors que le montant est de 944 euros avec deux enfantsrnJ ai beneficié de l asf pendant quatre mois et a ete supprime parce que je n ai pas engage d action en justice car le papa etait malade et est maintenant au chomage.rnComment faire valoir mes droits?rne je suis hebergeee chez ma maman en attendant un HLM et la caf m a parle d un forfait logement d un montant de 133 euros .Sera t il deduit de mon API? parce qu il ne va plus me rester grand chose pour nourrir et habiller mes enfants.....mais comme j ai eu un logement auparavant, je ne comprends pas mon forfait logement etait deja deduit demon API et les als etaient verse directement a l agencernQue faire?saisir le JAF pour expliquer ma situation car je ne veux engager d action en justice contre le papa.rnmerci de votre reponse